

# LA POLITIQUE REGIONALE

Joueurs de donner aux Partis démocratiques une tribune où ils pourraient exposer leurs idées en toute liberté et même contradictoirement nous leur offrirons, sous cette rubrique, 12 articles de plus ou de moins, importants, durant la période électorale, dans la mesure où ces communications intéressent la politique de notre région.

## ELECTIONS SENATORIALES DU NORD

### Une liste de huit candidats communistes

Le Parti Communiste nous a communiqué la liste de ses candidats et son programme pour les élections sénatoriales du Nord. La Fédération Communiste, après avoir procédé à un référendum auprès de toutes les sections, décide de présenter une liste de candidats aux élections sénatoriales du 6 janvier 1934.

#### CANDIDATS

Maurice PORREYE, secrétaire général de l'Union Départementale Unitaire des Syndicats Ouvriers, emprisonné par raison d'Etat.  
Victor KIMPE, employé de mairie, président de la Société Coopérative « La Proletarienne » de Roubaix.  
Gustave DESMETRE, tisserand, maire d'Hal-luin.  
Joseph HENTGES, maire d'Hellemmes, conseiller général du Nord.  
Antoine MÉRCHIA, cheminot, maire de Villers Campenois, conseiller général du Nord.  
Clément FREALLE, instituteur, conseiller d'arrondissement et conseiller municipal de Denain.  
Pierre LEPAPE, maître de Fontaine-au-Pire, ancien conseiller d'arrondissement.  
Oscar SAROT, directeur du « Réveil Social », conseiller général du Nord.

#### PROGRAMME

Candidats du Parti Communiste (S. F. I. C.) ils se donnent pour but la transformation complète de la société capitaliste par la lutte sans compromission contre la bourgeoisie internationale et l'instauration de la dictature du prolétariat, les moyens possibles d'arracher l'humanité aux horreurs du capitalisme et de réaliser la société communiste.  
Ils s'opposent à une politique extérieure d'aventure et de conquête, au maintien de la banqueroute dans les finances publiques.  
Ils luttent pour l'abolition du Traité de Versailles et ses conséquences désastreuses ; ils réclament la liberté d'opinion et de coalition pour les fonctionnaires et les 1.800 francs ;  
Ils exigent un système d'assurances sociales qui ne soit pas une duperie ou une voleur pour eux ;  
Ils exigent une politique financière qui supprime l'impôt sur les salaires et les impôts indirects et qui procède à la saisie des gros capitaux des spéculateurs, des marchands et des spéculateurs ;  
Ils veulent l'égalité des droits politiques et économiques pour les travailleurs et les travailleuses ;  
Ils combattent sans trêve pour l'Administration pleine et entière et la mise en accusation des responsables des crimes militaires.  
Le Bureau Fédéral.

### Le militant Porreye est remis en liberté

Le samedi 23 novembre dernier, le militant communiste Porreye, secrétaire général de l'Union Départementale Unitaire des Syndicats ouvriers du Nord, était arrêté sous l'inculpation d'apologie de faits qualifiés crimes.  
Plusieurs manifestations ayant pour but de réclamer sa mise en liberté provisoire eurent lieu dans le département et, à deux reprises, M. Phalempin, avocat de l'inculpé, réclama du Parquet cette mise en liberté.  
De son côté, Porreye, qui était détenu à la prison de Valenciennes, adressa au procureur de la République une protestation contre son maintien en prison, tandis que les Camélot du Roy assomés de Lille étaient remis en liberté.  
La libération de Porreye fut décidée hier et son avocat M. Phalempin, l'appela à 2 heures 1/2 de l'après-midi. Une auto alla le chercher à Valenciennes, d'où il arriva à 5 heures à Douai, où une chaleureuse réception lui fut faite par ses amis à la Bourse du Travail Unitaire. Une heure plus tard, Porreye prenait le train pour Lille, où il arriva à 7 heures. Reçu à la gare par un groupe de ses camarades, il se rendit immédiatement à son domicile.

### UN RECELEUR RUBAISAIEN ARRETE PRES DE PERONNE

Amiens, 27. — Un gendarmier a arrêté à Essecourt, dans l'arrondissement de Peronne, le nommé Jean-Baptiste Rossel, brocanteur. Agé de 29 ans, originaire de Roubaix, établi à Thumesnil, il venait prendre livraison de 600 kilos de câbles répartis frauduleusement sur les champs de bataille par un nommé Nicolas Uebor, âgé de 50 ans, tisserand et habitant Guédecourt.

## Deux affaires d'escroquerie aux dommages de guerre

### UN AGENT ADMIN-STRATIF DE MARCHIENNES « FABRIQUA UN DOSSIER »

Nous avons rendu compte de cette affaire qui provoqua une certaine émotion dans la région et qui vint le semaine dernière devant le tribunal correctionnel de Valenciennes. On sait que l'agent administratif Carlier, attaché à une Commission Cantonale de Marchiennes était inculpé d'avoir fabriqué de toutes pièces un dossier de dommages de guerre au nom du boucher Guillet, de Valenciennes.

Guillet qui protestait de sa bonne foi, avait signé cependant le procès-verbal de conciliation. L'agent administratif Carlier avait été arrêté à escroquer l'Etat d'une somme de 86.000 francs. Carlier était défendu par Me Godin et Guillet par Me Escoffier.

Les intérêts de l'Etat étaient représentés par M. de Lauwereyns du barreau de Lille, partie civile.

Le Tribunal Correctionnel, vidant son délibéré a condamné CARLIER A UN AN DE PRISON SANS Sursis et GUILLET A 4 MOIS DE PRISON AVEC Sursis et 1.000 fr. d'AMENDE.

Appel à minima a été immédiatement interjeté par le Ministère Public.

D'autre part, Me Escoffier fait appel au nom de l'Etat.

L'affaire reviendra donc prochainement devant la Cour.

### IN ENTREPRENEUR DE TOURNIGNIERS MAJORA LE SIEN

Nous avons relaté cette affaire plaidée la semaine dernière devant la Cour d'Appel de Douai. M. Trublin entrepreneur à Tournignies, près de Pont-à-Marcq, avait acheté pour 1.000 francs un terrain appartenant aux restes du domaine d'Assignies. On connaît l'histoire de ce domaine. Voici une cinquantaine d'années, un roubaissien avait fait construire dans ce domaine des anciens barons d'Assignies, un château qui n'habita pas longtemps. Le domaine fut bientôt converti en une sorte de pension de famille qui végéta et dut fermer la porte de ses portes.

On en arriva à morceler le parc et à démolir le château, dont il ne restait que quelques murs branlants, lorsque survint la guerre.

Après l'armistice, M. Trublin déclara dans son dossier l'existence d'un château et réclama à l'Etat 1.700.000 francs. Cette exagération lui valut d'être condamné par le tribunal de Lille, à 15 mois de prison, 10.000 fr. d'amende et la déchéance de ses droits aux dommages.

L'affaire vint en appel. M. Trublin fut défendu par Me Henri Robert, du barreau de Paris.

La Cour a rendu son arrêt hier jeudi. Trublin a été condamné à 10 ANS DE PRISON SANS Sursis et 10.000 fr. d'AMENDE, avec déchéance totale de ses droits aux dommages de guerre et au remboursement des acomptes déjà encaissés.

### Un ouvrier attaqué par trois bandits à Forest

Le 24 décembre vers 19 h. 45, M. Ducarne Georges, 30 ans, mouleur à la Compagnie des Chemins de fer du Nord, revenait du Commerce et se dirigeait vers la gare d'Ors, pour y prendre le train qui devait le ramener à Saint-Hilaire-sur-Loos.

En suivant le sentier au lieu dit « Le Bois Léveque », il rencontra trois individus. L'un d'eux se détachant du groupe lui demanda où il allait. Interloqué, Ducarne répondit que cela ne regardait pas. Alors, sous la menace d'un revolver, Ducarne fut invité à remettre l'argent qu'il possédait, l'ouvrier refusa. Les bandits le frappèrent alors et le frappèrent comme des brutes, à coups de pied et de poing sur la tête et sur le corps, pendant que l'un d'eux fouillait les vêtements de la victime et en retirait un billet de 20 francs.

Après avoir vu Ducarne partir sur lui près de 1.200 francs, les trois individus s'en allèrent.

L'arrivée de M. Dumesnil Joseph obligea les trois individus à abandonner leur victime. Il était temps, car l'un des bandits, un nommé Druennes, le plus violent, voulait étrangler Ducarne au moyen de sa ceinture de filailles.

M. Dumesnil releva le blessé et le conduisit chez M. Pruvost.

Grâce au signalement que M. Ducarne donna de ses agresseurs les 2 vandouins ne tardèrent pas à être connus et arrêtés.

Ce sont les nommés Briatte Léon, 17 ans ; Ruille Achille 19 ans et Druennes Léon, 28 ans, tous trois journaliers à Forest et habitant à Aulnoye. Les deux jeunes ont avoué énergiquement avoir participé à la tentative de meurtre.

Ils ont été tous les trois à la Maison d'arrêt d'Avesnes.

La victime, M. Ducarne à la face complètement tuméfiée et porte des blessures sur divers parties du corps.

### Le mystérieux drame de Raismes

#### MORT DE LA VICTIME

Nous avons relaté hier, la terrible scène qui s'est produite entre plusieurs sujets espagnols à la fosse Sabatier, à Raismes.

Transporté à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes dans un état très grave, Abad Ramon n'a pu survivre aux blessures que lui avaient faites les quatre balles de revolver reçues dans le flanc droit et dans le flanc gauche.

Interrogé jeudi, par M. Chazal, juge d'instruction, Abad renouvela ses déclarations, que nous avons enregistrées. Il est mort quelques heures après, vers 15 heures 30.

M. le docteur de Lauwereyns, médecin-légiste, a été commis par le Parquet pour pratiquer l'autopsie de la victime.

## La Chambre a supprimé 49 sièges de députés

### LA FUTURE CHAMBRE COMPTERA 577 MEMBRES AU LIEU DE 626 ACTUELLEMENT

Paris, 27. — La séance de l'après-midi est ouverte à 16 heures. La Chambre adopte le projet — retour du Sénat — portant autorisation de percevoir les impôts en 1934 et ouverture de crédits pour les indemnités des fonctionnaires par 388 voix contre 191.

Sans débat la Chambre adopte ensuite le projet — retour du Sénat — relatif aux douzièmes provisoires du budget des dépenses recouvrables pour 1934.

L'ordre du jour appelle ensuite la proposition relative à la fixation du nombre des députés pour la prochaine législature.

M. BARETY, au nom de la Commission demandant à la Chambre de voter l'amendement de M. TRIART d'ETCHEPARE fixant à 577 le nombre de députés pour la prochaine législature. Il estime que c'est la seule solution possible, la seconde lecture ayant pour but d'écartier l'amendement de M. LOUCHEUR. Ce dernier déclare spontanément qu'il retire son amendement qui prenait pour base la population totale et non exclusivement la population de nationalité française.

Ce projet, mis aux voix est adopté par 388 voix contre 191. Chaque département élira donc autant de députés qu'il y a de foyers de 75.000 habitants de nationalité française. Chaque département supplémentaire donnant droit à un député de plus.

Chaque département élira au moins trois députés.

La représentation des régions libérées ne subit aucun changement et restera basée sur les chiffres fournis par le recensement de 1911.

### LE SECTIONNEMENT ELECTORAL

La Chambre passe ensuite à la discussion de la proposition de loi sur le sectionnement électoral des départements.

Le texte proposé supprime tous les sectionnements de départements sauf pour le département de la Seine. Le sectionnement proposé serait la seule circonscription électorale.

CADOT, député du Pas-de-Calais, département sectionné lors des dernières élections en deux circonscriptions, déclare que le sectionnement pour son département. Il fait valoir que le sectionnement du Pas-de-Calais impose pour permettre aux mineurs de ce département d'être également représentés. Il dépose un amendement en vue du sectionnement des départements de la Seine et du Pas-de-Calais.

BRACKE dépose un amendement tendant à supprimer le sectionnement du département de la Seine.

### MAINTIEN DU STATU QUO

M. KLOTZ intervient pour demander à la Chambre le renvoi des amendements à la Commission et de signifier ainsi la volonté de rester dans le statu-quo.

Mis aux voix, le renvoi des amendements à la Commission est prononcé par 233 voix contre 230.

La loi du 14 octobre 1919 reste donc en vigueur présentement et le Pas-de-Calais vivra en deux circonscriptions.

M. GIROD au sujet de la disparition du « DIXMUDE » et M. AUBRY au sujet de l'expulsion des élèves d'une école de Bréhanne par un maître républicain directeur de la police verte. La Chambre décide le renvoi de ces interpellations et la séance est ensuite levée.

Séance vendredi à 9 heures.

## AU SENAT

Paris, 27. — La liquidation des projets de lois de finances — retour de la Chambre — sans incidents notables. Sont adoptés sans grands débats :

1. Les crédits pour le Maroc et les théâtres extérieurs d'opérations.

2. Les crédits d'autorisation de perception des impôts en 1934.

3. Les crédits provisoires au titre du budget spécial des dépenses recouvrables.

Après une brève discussion le projet autorisant le département de la Seine à contracter un emprunt de 180 millions.

Séance vendredi à 17 heures.

### On a parlé d'un attentat contre Germain Berton

#### LA POLICE NE SAIT RIEN

Paris, 27. — La Préfecture de police déclare à 19 h. 30 qu'elle ignore tout du soi-disant attentat qui aurait, selon certains bruits, été dirigé aujourd'hui contre Germain Berton.

Rue des Capuciers, où cet attentat aurait eu lieu, après les récits mis en circulation ce soir, le calme est absolu et personne n'a constaté le moindre incident.

### TRANSPORT DU PERSONNEL DES R. L.

Hier, jeudi à 15 heures, avait lieu à la Préfecture du Nord à Lille une adjudication relative au transport du personnel des Régions Libérées par voitures, automobiles ou tourisme.

Elle comprenait, à raison de la répartition dans les centres urbains six lots qui ont été adjugés aux conditions suivantes :

Centre de Lille : M. Poligny est adjudicataire, sans rabais ; Haezebrouck : M. Desmytère, sans rabais ; Douai et Cambrai : M. Parante, rabais de 6 % ; Valenciennes : M. Garrope, sans rabais ; Avesnes : MM. Albert Moreau et Lafon fils, rabais de 1 %.

## Après la dernière démarche du Reich

### DES CONVERSATIONS FRANCO-ALLEMANDES AURAIENT LIEU EN SUISSE

Berlin, 27. — M. Stresemann a quitté Berlin hier après-midi, se rendant dans le sud, pour prendre quelques jours de vacances. Il rentrera à Berlin dès les premiers jours de l'année prochaine, car il attend pour cette date la réponse franco-belge à la dernière démarche allemande.

La « Chicago Tribune » croit savoir que M. Stresemann profitera de son séjour en Suisse pour y rencontrer des envoyés du gouvernement français avec lesquels il discuterait officiellement le règlement des questions de la Ruhr et de la Rhénanie.

### LES FUTURES AMBASSADES DU REICH

Berlin, 27. — On annonce que M. Von Hoeseh ne serait pas nommé immédiatement ambassadeur d'Allemagne à Paris. Il serait d'abord envoyé comme ministre à Bruxelles et M. Bergmann serait nommé au poste de Paris.

## Les événements sanglants du 30 Septembre

### LA CONDAMNATION DES SCHUPOS ET DE LEURS CHEFS

Düsseldorf, 27. — Après des débats qui ne durèrent pas moins de dix jours et que le colonel Villemont conduisit avec une impartialité à laquelle la défense rendit hommage, le conseil de guerre de Düsseldorf a rendu ce matin son verdict dans le procès des schupos pour leur participation injustifiée aux événements sanglants du 30 septembre.

Le tribunal militaire est resté pendant trois heures dans la chambre du conseil pour délibérer.

Il a prononcé les condamnations suivantes : le major Engel, le capitaine Passekant et le lieutenant Vogt sont acquittés.

Le préfet Grutzner, expulsé, est condamné à vingt ans de travaux forcés et à vingt ans d'interdiction de séjour.

Le capitaine Bayer, le lieutenant Bodenstein, le commissaire Esser, les policiers contumax, ont été condamnés, les deux premiers, à dix ans de réclusion, le troisième à cinq ans de prison.

Le lieutenant Pohl, cinq ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.

L'inspecteur Hoffner, trois ans de prison, avec sursis ; le capitaine Winkelmann, un an de prison et 500 marks-d'amenue.

Le capitaine Pfeffer, dix mois de prison. Le lieutenant Hubner, cinq ans de prison. Le chape Berger, cinq ans de prison.

Des peines variant entre trois ans et trois mois de prison, ont été appliquées à un certain nombre d'agents de la police verte.

Dix-neuf d'entre eux ont été acquittés.

### IL Y AURAIT ENCORE DES BELGES DANS LES GEOLLES ALLEMANDES

Bruxelles, 27. — On annonce que deux prisonniers de guerre belges retenus en Allemagne ont été envoyés dans les geolles allemandes.

### La tombola des P. T. T. mutualistes du Nord

L'Union des Sociétés Mutualistes des P.T.T. du département du Nord a l'honneur d'informer le public que sa tombola gratuite vient d'ouvrir à l'Hôtel des Postes, à Lille.

Voici les principaux lots gagnés :

19350, Portefeuille de 5.000 francs, Bons de la Défense ; 14390, Garniture de cheminée ; 84901, Machine à coudre ; 13674, Paire draps, métrés ; 8986, Ménagère 37 pièces, métal argenté ; 21580, Bicyclette pour homme ; 18198, Paire draps métrés ; 76880, Montre or pour dame ; 23992, Ménagère 37 pièces métal argenté ; 166299, Paire draps métrés ; 28385, Chambre à coucher ; 124401, Ménagère 37 pièces métal argenté ; 13627, Tête à tête 5 pièces, métal argenté ; 83698, Montre or pour homme ; 137855, Platenu et 6 coupes champagne, métal argenté ; 18456, Saitie à manger. Reste 2.000 francs lots à distribuer. Consulter les listes dans les bureaux de poste ou s'adresser au facteur.

Les lots pourront être réclamés chez la commission de l'Hôtel des Postes, Place de la République à Lille, de 9 à 12 et de 15 à 17 h., tous les jours (dimanches et fêtes exceptés) ou être exigés sans frais des gagnants.

Les lots non réclamés à la date du 1er février 1934, seront acquis à l'œuvre.

Le colosse eut une sorte de sanglot. Il lui faudrait un frère à l'Oued-Merchouch, dit Maurice. Oui c'est possible j'ajoutai-t-il après avoir tâté le pouls du blessé, mais il faudrait un palanquin. Peux-tu t'en procurer un ? On le mettrait sur un méhari.

El Haoussine s'informa. Le kébir mit aussitôt à sa disposition un atouch de grandes dimensions. Brahim y fut étendu et, au pas, la troupe reprit le chemin de l'Oued-Merchouch. Maurice, la mort dans le cœur, avait encore questionné le kébir au sujet de la disparition de Maubreuil. Malgré sa bonne volonté évidente, l'indigène n'avait pu que répéter ce qu'il avait déjà dit. Pour avoir des renseignements plus complets, il fallait attendre que Brahim pût parler.

Le blessé supporta assez bien la route. Toutes les demi-heures, Maurice lui fit une injection d'eau camphrée ; le Kabyle n'avait encore rien dit cependant lorsque au jour levant, la troupe fut en vue de l'Oued-Merchouch.

Au camp, personne n'avait fermé l'œil. La nuit tout entière s'était passée dans les angoisses des deux jeunes femmes ; plusieurs reprises, avaient quitté leur tente et s'étaient rendues jusqu'aux retranchements ; chaque fois, elles y avaient trouvé Léon et Criquet qui n'en bougeaient pas. L'ingénieur avait amicalement insisté auprès des deux sœurs pour qu'elles allaissent prendre un peu de repos. Chaque fois, elles avaient obéi, mais, l'instant d'après, elles étaient revenues. Les sentinelles n'avaient pas eu de service spécial. Tous les Sénégalais et les Arabes avaient fouillé inlassablement l'obscurité. Tous ces hommes se taisaient sur le passage des jeunes femmes qui se rangeaient en silence, mais ne cherchaient point à déguiser leur anxiété. Ces hommes amaigris Brahim, leur cor-

religieux, ou leur ami, mais ils avaient pour Maubreuil une adoration, une vénération dont les seuls Orientaux et les Fétichistes. Maubreuil avait stupéfié, par son audace, ces anciens soldats tous connaisseurs en matière de courage. De plus, s'il était sévère dans la discipline, il était avec eux très bon, très camarade en dehors du service ; enfin, il parlait leur langue et il savait dire à propos le mot qui gronde et sauvait celui qui flûtait !

A deux reprises différentes, les chefs d'escouade étaient venus offrir à Sardac de faire une nuit dans la direction d'Alim-Meskine. D'autres avaient proposé de partir isolément à travers la plaine, en enfants perdus. Sardac avait refusé.

Attendants le jour, avait-il dit. Si la troupe, dès l'aube n'est pas signalée, alors nous venons.

On attendit les tropiques, les jours sans aurore comme les nuits sans crépuscule ; cependant, depuis un moment, la nuit semblait moins sombre, une sorte de clarté grésillante montait.

« Ouka (attention !) fit un Kabyle, qui se dressa brusquement. »

En un clin d'œil, tout le monde fut debout. Les jeunes femmes prévenues, accoururent. Au loin, sur les sables, une petite tache sombre se distinguait. C'était un cavalier ; il approchait rapidement. Plus loin encore, on apercevait dans l'aube grandissante une troupe qui semblait se déplacer lentement. Le cavalier, qui était en avant, arrivait à fond de train.

« El Haoussine ! fit le Kabyle, qui le premier, l'avait signalé. »

Il faisait jour assez maintenant pour que Sardac pût servir à ses lunettes. L'homme avait dit vrai. C'était le Kabyle qui arrivait comme le vent. Sardac braqua sa lunette sur la troupe encore lointaine.

## La tragédie passionnelle de Duncker que

### L'ASSASSIN N'A PAS ENCORE ETE DECOUVERT

Nous avons relaté hier le drame qui mit en émoi un quartier de Duncker, les recherches en vue de découvrir l'assassin. M. de Ligne, directeur de l'Administration, a été frappé à coups de bouteilles, de et de couteau ; bientôt, on entendit des coups de feu. Stanislas Orlovski, le avait tenu à l'air de la partie.

Le calme s'était rétabli, mais les coups, les invités de Drozinski s'étaient dispersés. Les invités sortirent en hâte s'ensuivant, au cours de laquelle il y eut des coups de bouteilles, de et de couteau ; bientôt, on entendit des coups de feu. Stanislas Orlovski, le avait tenu à l'air de la partie.

Le chef de brigade Petitjean et le gendarme Chevalier, ont ouvert une enquête, qui amena l'arrestation d'Antoine Drozinski, 42 ans, père de la fiancée, et de Stanislas Krawicki, 20 ans, demeurant rue d'Haubourdin, le principal auteur des coups de couteau.

D'autres arrestations sont imminentes.

### UN TEMOIGNAGE PRECIEUX

M. Sangrain, commissaire de police qui mène l'enquête de cette affaire a reçu hier un témoignage précieux qui indique que son coup fait, l'assassin n'a pas pris volontairement la fuite. Il a certainement simulé de quitter Duncker par St-Pol, mais revint à l'île Janty ainsi que le prouve les déclarations de M. Duval, charpentier.

Celui-ci qui habite sur la place, sise près du quai de Marduyk, rentrant chez lui hier vers 4 h. 40 lorsqu'il aperçut sous une voiture à bras qui se trouvait dans la cour, un individu qui s'élevait à la hauteur de la voiture, le meurtrier le poussa du pied et lui dit de s'en aller. L'homme se leva en grommant et partit.

Le lendemain matin, lorsque M. Duval voulut reprendre son véhicule, il découvrit une boîte de cartouches blindées de 7 m/m 65. Sur l'une des côtes du cartouche, il releva des traces de sang.

Le charpentier pensa de suite que l'homme qu'il avait chassé n'était autre que le criminel et il s'en alla porter au commissariat du ter arrondissement son étrange trouvaille.

### LA PREMEDIATION DU CRIMINEL RESTE ETABLIE

On a appris également en matière que Martin avait été surpris dans le jardin de la rue des Chaudronniers. L'enquête qui fut faite de ce côté a amené l'un des débiteurs à avouer que le personnage dont il est question avait sollicité le teneur de sa boutique, de lui revendre ce qui lui fut immédiatement refusé.

Le major Engel, le capitaine Passekant et le lieutenant Vogt sont acquittés.

Le préfet Grutzner, expulsé, est condamné à vingt ans de travaux forcés et à vingt ans d'interdiction de séjour.

Le capitaine Bayer, le lieutenant Bodenstein, le commissaire Esser, les policiers contumax, ont été condamnés, les deux premiers, à dix ans de réclusion, le troisième à cinq ans de prison.

Le lieutenant Pohl, cinq ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.

L'inspecteur Hoffner, trois ans de prison, avec sursis ; le capitaine Winkelmann, un an de prison et 500 marks-d'amenue.

Le capitaine Pfeffer, dix mois de prison. Le lieutenant Hubner, cinq ans de prison. Le chape Berger, cinq ans de prison.

Des peines variant entre trois ans et trois mois de prison, ont été appliquées à un certain nombre d'agents de la police verte.

Dix-neuf d'entre eux ont été acquittés.

### L'AUTOPSIE DE LA VICTIME

Cette formalité rendue nécessaire parce qu'on n'avait pu retrouver aucun projectile, a été effectuée hier matin, à 11 heures. Elle s'est terminée à midi.

Le docteur Ruyssens, médecin-légiste, a ouvert le crâne de la victime Mme Smette et a retrouvé deux balles dans le crâne. Une seule avait traversé la mort. La balle était du calibre 7 m/m 65.

Elle a été comparée avec les projectiles des autres victimes et on a constaté qu'elle était identique à celle de la victime de la rue de la République.

Le docteur Ruyssens, médecin-légiste, a ouvert le crâne de la victime Mme Smette et a retrouvé deux balles dans le crâne. Une seule avait traversé la mort. La balle était du calibre 7 m/m 65.

Elle a été comparée avec les projectiles des autres victimes et on a constaté qu'elle était identique à celle de la victime de la rue de la République.

Le docteur Ruyssens, médecin-légiste, a ouvert le crâne de la victime Mme Smette et a retrouvé deux balles dans le crâne. Une seule avait traversé la mort. La balle était du calibre 7 m/m 65.

Elle a été comparée avec les projectiles des autres victimes et on a constaté qu'elle était identique à celle de la victime de la rue de la République.

Le docteur Ruyssens, médecin-légiste, a ouvert le crâne de la victime Mme Smette et a retrouvé deux balles dans le crâne. Une seule avait traversé la mort. La balle était du calibre 7 m/m 65.

Elle a été comparée avec les projectiles des autres victimes et on a constaté qu'elle était identique à celle de la victime de la rue de la République.

Le docteur Ruyssens, médecin-légiste, a ouvert le crâne de la victime Mme Smette et a retrouvé deux balles dans le crâne. Une seule avait traversé la mort. La balle était du calibre 7 m/m 65.

Elle a été comparée avec les projectiles des autres victimes et on a constaté qu'elle était identique à celle de la victime de la rue de la République.

## Dehors, les quatre énergumènes d'avoir été éconduits, lancèrent dans la façade Drozinski en projectiles. Les invités sortirent en hâte s'ensuivant, au cours de laquelle il y eut des coups de bouteilles, de et de couteau ; bientôt, on entendit des coups de feu. Stanislas Orlovski, le avait tenu à l'air de la partie.

### ECRASE ENTRE DEUX TAMPONS PRES D'AMIENS

Amiens, 27. — M. Edmond Durimus, 40 ans, commis de service d'une Compagnie de Chemin de fer économique, a été écrasé entre deux tampons en accrochant deux wagons en gare de Cauchy. Transporté à l'Hôtel Dieu d'Abbeville, il y est décédé.

### UN PILLARD ALLEMAND COND